

mondiales, nous réaffirmons à cette fin notre soutien à l'arrangement de Wassenaar. Nous nous félicitons des constants progrès réalisés grâce au Registre des Nations Unies sur les armes classiques en ce qui concerne la promotion de la transparence en matière d'armement. Nous encourageons le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes légères dans ses travaux pour trouver des moyens de prévenir et de réduire les transferts excessifs et déstabilisateurs d'armes légères et d'armes de petit calibre, et nous continuerons d'oeuvrer ensemble à l'élimination du trafic illicite d'armes à feu.

RÉGIMES DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

81. Nous tenons à marquer notre soutien aux arrangements qui constituent les régimes internationaux de contrôle des exportations. Le Comité Zangger et le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et, pour ceux qui en sont membres, le régime de contrôle des exportations du Groupe de l'Australie contribuent de façon essentielle à l'observation et à l'application dans le monde des normes internationales relatives au contrôle des exportations.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

82. L'an dernier, nous nous sommes engagés à ne négliger aucun effort pour obtenir une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel. À cette fin, nous prenons acte des efforts efficaces et complémentaires déployés dans divers forums, y compris la Conférence du désarmement et les négociations formelles qui se tiendront à Oslo en septembre dans le cadre du processus d'Ottawa, qui vise à imposer une telle interdiction avant la fin de l'année. Nous accueillons avec satisfaction les restrictions concernant les mines terrestres antipersonnel annoncées unilatéralement par les États, y compris par les membres de l'Union européenne. Nous réaffirmons la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, approuvée à une majorité écrasante, qui appelle les États à conclure dans les meilleurs délais un accord international efficace et juridiquement contraignant visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Tous les États devraient adhérer au Protocole renforcé sur les mines, les pièges et autres dispositifs. Nous encourageons la communauté internationale à trouver des solutions technologiques aux problèmes de détection et d'élimination des mines terrestres, ainsi qu'à renforcer son soutien aux mesures de déminage à caractère humanitaire et d'aide aux victimes.

SITUATIONS POLITIQUES

Hong Kong

83. Nous reconnaissons le caractère historique de l'imminent rétablissement de la souveraineté de la Chine à Hong Kong. Compte tenu de nos intérêts durables dans ce centre financier et économique, nous accueillons avec satisfaction les engagements pris par la Chine et énoncés dans la Déclaration conjointe de 1984 entre le Royaume-Uni et la République populaire de